

# DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

## Communiqué de presse



Poitiers, 29 juin 2021

### La Vienne vagabonde : plus de 150 spectacles au cœur de l'été

*Pour permettre la culture pour tous et partout, le Département de la Vienne, dans le cadre de son Plan de Relance pour la Culture, va soutenir, cet été, plus de 150 spectacles. L'opération La Vienne vagabonde va ainsi faire résonner la culture et ses multiples facettes dans tout le département.*



*Cie du Gramophone, spectacle «Chez pépé» - Crédit photo : Yann Gachet*

En 2020, face à la crise sanitaire inédite, le Département de la Vienne a pris un engagement fort envers la culture. Il a, non seulement, maintenu les subventions aux projets annulés ou reportés mais, a aussi, mis en place un soutien spécifique aux compagnies professionnelles et aux structures d'enseignement artistique.

Cette année, pour garantir à tous l'égalité d'accès à la culture, le Département renouvelle son soutien aux acteurs culturels avec la mise en place d'un Plan de Relance pour :

- les structures d'enseignements artistiques
- les compagnies à travers le dispositif d'aide à la diffusion culturelle tout public
- les porteurs de projets culturels (pratiques en amateur, patrimoine, arts visuels, festivals et éducation populaire)
- les cinémas d'art et d'essai

### **Une aide exceptionnelle pour les organisateurs de spectacle vivant cet été**

Les contraintes sanitaires liées à l'actualité impliquent des répercussions lourdes sur l'organisation de la prochaine édition des Heures Vagabondes dans leur format habituel. C'est pourquoi, cette année, le festival des Heures Vagabondes s'adapte en organisant sept concerts de

type «scène locale», qui mettront en avant des artistes professionnels locaux.

En complément, le Département réaffirme son soutien auprès des organisateurs occasionnels de spectacles professionnels en mobilisant 250 000 € du budget des Heures Vagabondes pour permettre une animation estivale en milieu rural.

Cette aide, à travers le Plan de Relance Culture 2021, permet d'aider les porteurs de projets à organiser des spectacles tout public avec des artistes professionnels entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août.

Conditionnée à un barème, cette aide porte sur le coût du spectacle et sur les frais techniques engagés. Elle s'adresse aux organisateurs occasionnels (communes, associations, intercommunalités...) recevant des artistes professionnels de la Vienne dans le cadre de représentations organisées au cours de l'été. Ils bénéficient alors de subventions pour un maximum de trois à six spectacles.

Intitulée La Vienne vagabonde, cette opération va permettre de soutenir plus de 150 spectacles – théâtre, arts de la rue, musique, cirque – sur l'ensemble du territoire. De Loudun à Queaux, en passant par Antigny, Civray, Vicq-sur-Gartempe ou bien encore Neuville-de-Poitou, près de 90 communes sont concernées par cette opération d'envergure. Ce bel été culturel permettra de découvrir ou de redécouvrir des artistes locaux.

Les lieux et dates des manifestations sont disponibles sur [lavienne86.fr](http://lavienne86.fr).

